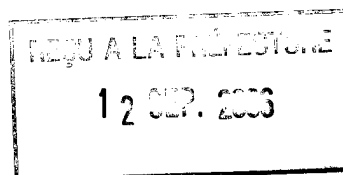


# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 69/108-06  
Séance du - 8 SEP. 2006



**C051**

**Présentation du GERPLAN de la communauté de communes du Secteur d'Ilfurth  
en vue de la contractualisation avec le Département**

La Commission Permanente du Conseil Général,

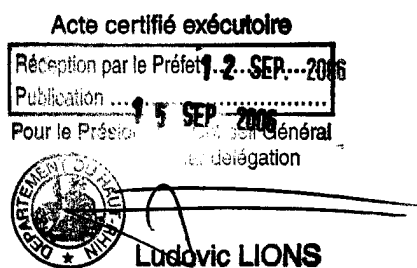
VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le Président à signer le contrat GERPLAN entre le Département et la communauté de communes du secteur d'Ilfurth.



LE PRESIDENT  
Charles BUTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions